

le goudron, le « benzopyrène », dérivé complexe du benzène. L'action cancérigène de ce corps résulte d'expériences répétées sur la souris : au 120<sup>e</sup> jour, plus de 70 p. c. des souris soumises au contact de cet élément sont cancéreuses.

Ce qu'il importerait de savoir, au point de vue des mesures de prévention à appliquer, c'est la voie de pénétration de l'élément cancérigène. Pénètre-t-il par la peau; pénètre-t-il par les voies respiratoires ou digestive; l'action est-elle locale ou générale? Autant de questions restant à résoudre. Il est prouvé néanmoins, par l'expérience et les constatations que c'est la poussière, surtout la poussière de brai, qui est dangereuse; une période de travail d'au moins dix ans semble nécessaire à l'évolution du mal vers la cancérisation. Les ouvriers soumis à une hygiène corporelle parfaite semblent presque indemnes, alors que ceux qui la négligent sont atteints dans une proportion considérable.

« **Der Bergmannsfreund** » (L'ami du mineur), 2<sup>e</sup> édition — 27<sup>e</sup> à 66<sup>e</sup> mille. — Edition de la Westfälische Berggewerkschaftskasse (Caisse Commune des Mines) à Bochum. — 1935, 386 pp., 239 figures, une planche hors texte.

Ce manuel, qui porte en sous-titre « Un conseiller pour la prévention des accidents dans les mines de houille » est la réédition, améliorée, de la publication de 1927. Il forme une codification bien ordonnée, présentée d'une façon élémentaire puisqu'elle s'adresse aux ouvriers, des dangers qui guettent le mineur dans l'accomplissement de la tâche journalière.

Tous ceux qui s'occupent de prévention des accidents savent quel facteur important de sécurité apporte l'éducation de la main-d'œuvre; le « Bergmannsfreund » poursuit et atteint le but élevé d'une meilleure information de l'ouvrier et de la surveillance.

Le texte des différents chapitres est fourni par les Directeurs des Ecoles professionnelles de mineurs de Witten, Lünen, Essen, Bochum et Hamborn, c'est-à-dire, de tout l'Oberbergamt de Dortmund.

Ces textes ont d'ailleurs été révisés, notamment au point de vue des prescriptions réglementaires, des questions spéciales relatives au grisou et aux poussières par des sommités de l'Administration des Mines — le Directeur Nolte, l'Oberberghauptmann Schlattmann, le D<sup>r</sup> Beyling, Directeur de la Station d'essais de Derne-Dortmund.

C'est assez dire que « l'Ami du mineur » a rencontré de précieux et puissants encouragements.

Le travail est présenté par le Professeur Fr. Herbst, Directeur de l'Ecole des Mines de Bochum et de la Caisse Commune des Mines de Westphalie.

En cinq parties, l'ouvrage étudie successivement :

- 1<sup>o</sup> les risques d'accidents dans les puits, les puits intérieurs et les plans inclinés;
- 2<sup>o</sup> les causes d'accidents dus au transport et à la circulation en galeries ou en tailles. Quelques ajoutés dans le transport par câble, puis tout un chapitre entièrement nou-

veau où sont passés en revue les dangers spéciaux des couloirs oscillants et des convoyeurs, chapitre particulièrement intéressant devant la multiplication de ces engins dans ces dernières années;

3° les accidents par éboulements de pierres ou de charbon;

4° les risques d'asphyxie, d'intoxication ou d'explosion et les dangers du tir des explosifs. C'est dans cette partie que l'on trouve le rappel des dangers du grisou. Le lecteur étranger verra avec étonnement que la lampe de sûreté est encore sans cuirasse, anomalie difficile à expliquer dans la réglementation minière allemande;

5° les risques d'accidents dans les installations de surface.

Une sixième partie fait ressortir le grave préjudice social résultant des accidents; elle donne des statistiques se rapportant à la Ruhr, aux divers bassins allemands, aux principaux pays miniers.

Dans chaque partie, les divers risques d'accidents sont indiqués et analysés avec méthode.

Des exemples vécus d'accidents survenus dans les mines allemandes illustrent chaque développement et ajoutent à l'intérêt de l'exposé pour le lecteur auquel est destiné l'ouvrage; de même de nombreuses illustrations en perspective très parlantes, gravent les leçons qui découlent du texte.

A propos de ces illustrations signalons, par rapport à la première édition, une modification. Dans l'édition nouvelle, les figures se rapportent uniquement aux conditions existant avant l'accident ou à la production de l'accident lui-même. On a supprimé toute une série de figures qui représentaient les conséquences de l'accident et encombraient sans profit le texte tout en donnant des visions d'épouvante. Certaines gravures ont été réduites en dimensions sans nuire du tout à la clarté.

Le « Bergmannsfreund » peut à bon droit s'appeler l'ami et le conseiller du mineur. Il témoigne du très gros effort accompli en vue d'augmenter la sécurité minière chez nos voisins de l'Est.

Ad. BREYRE.

## DIVERS

### Association Belge de Standardisation

(A. B. S.)

PUBLICATIONS

#### Standardisation des brides pour tuyaux et appareils

L'Association Belge de Standardisation vient de faire paraître (mars 1934) dans la série de ses publications :

le Rapport n° 76 — 1934 « Brides pour tuyaux et appareils. — Généralités

et le Rapport n° 77 — 1934 « Brides en fonte — Brides en acier coulé ».

Ces deux fascicules constituent le premier résultat d'une des études entreprises par la Commission des Tuyauteries sur la base des projets élaborés par le Sous-Comité 5a — Tuyauteries — de l'Association Internationale de Standardisation (ISA).

Le Rapport n° 76 rassemble les dispositions communes aux différents types de brides pour tuyaux et appareils : dimensions de raccordement — dimensions des emboîtements — caractéristiques des aciers pour boulons, etc.

Le Rapport n° 77 contient les tableaux de dimensions des brides en fonte et des brides en acier coulé des appareils de robinetterie, des tuyaux et des pièces spéciales.

Ces deux fascicules peuvent être obtenus, franco de port en Belgique, au prix de 16 francs l'exemplaire pour le Rapport n° 76 et de 10 francs l'exemplaire pour le Rapport n° 77, en s'adressant à l'Association Belge de Standardisation, 33, rue Ducale, à Bruxelles.

Pour l'étranger, ajouter 1 franc par exemplaire.

Le paiement est à faire, au moment de la commande, au crédit du compte postal n° 218,55 de l'Association Belge de Standardisation à Bruxelles. Afin d'éviter tout retard dans l'expédition, les souscripteurs sont priés d'indiquer leur adresse complète sur le talon du bulletin de versement ou du mandat de virement.